



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DEMEUREZ INFORMÉS

Comme vous le savez déjà, les séances du conseil municipal sont tenues, à huis clos, par visioconférence, jusqu'à nouvel ordre. **La Municipalité diffuse plusieurs outils de communication sur son site Web, afin d'informer les résidents du contenu de ces rencontres.**

Calendrier

Le [calendrier](#) des séances ordinaires est disponible, dès le début de l'année. Lors de la tenue d'une séance extraordinaire, un [avis public](#) est diffusé sur notre site et affiché dans la municipalité, à six endroits désignés par le conseil.

Contenu des séances

Les citoyens peuvent consulter [l'ordre du jour](#) des séances ordinaires et extraordinaires le vendredi précédent la date de la séance. Le lendemain de chaque séance, la [visioconférence](#) est disponible sur le site Web. Vous pouvez également consulter le [résumé du procès-verbal](#) quelques jours après la séance. L'information concernant la [réglementation municipale](#) demeure disponible en tout temps.

Vous avez des questions

Si vous souhaitez poser une question au conseil municipal, il est possible de la transmettre à l'avance, par courriel, à monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à l'adresse tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca.

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 1^{er} mars 2021.